



REPUBLIQUE GABONAISE  
Union — Travail — Justice

MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME,  
DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



## L'introduction des dispositions des Accords multilatéraux sur l'Environnement dans les politiques, les stratégies et les législations nationales : cas des conventions sur les changements climatiques et la biodiversité



Crédit photo Gabon Vert / <http://www.gabon-vert.com/les-pares-nationaux/la-biodiversite>

**École d'été francophone, du 20 au 23 septembre 2011**

**Salle des conférences du Ministère de l'Économie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, Bld Triomphal - Immeuble Arambo Libreville, Gabon**

## Table des matières

<u>1.Contexte.....</u>	<u>3</u>
<u>Objectifs.....</u>	<u>3</u>
<u>Participants.....</u>	<u>4</u>
<u>Experts.....</u>	<u>4</u>
<u>Méthode pédagogique.....</u>	<u>4</u>
<u>Date et lieu.....</u>	<u>4</u>
<u>Information.....</u>	<u>4</u>
<u>2.Programme des activités.....</u>	<u>5</u>

## **1. Contexte**

Vingt ans après le Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro, beaucoup reste à faire pour mettre en œuvre les Accords multilatéraux sur l'Environnement (AME) négociés et adoptés dans son sillage notamment : la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la convention sur diversité biologique (CDB), et la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification (CLD).

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), à travers l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), son organe subsidiaire, a progressivement développé et exécuté depuis le sommet de Rio de 1992, des programmes de formation et de renforcement de capacités de ses pays membres en développement (PED/PMA) pour une meilleure connaissance et maîtrise des AME, notamment en matière de techniques des négociations.

Afin de faciliter l'intégration des AME dans les politiques, et stratégies nationales, de même que dans les lois et réglementations, qui se trouve être l'objectif ultime recherché pour ces instruments juridiques internationaux, l'IEPF organise à Libreville au Gabon, une école d'été sous le thème :

***« Introduction des dispositions des Accords multilatéraux sur l'Environnement dans les politiques et les législations nationales : cas des conventions sur les changements climatiques et la biodiversité ».***

L'école d'été est organisée sous l'égide du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Écologie et du Développement durable du Gabon et bénéficie du soutien du Secrétariat de la Convention sur la

Diversité Biologique et de l'Initiative APA pour l'Afrique pilotée par la GIZ (Agence Internationale de Coopération Technique Allemande). Elle fait suite au cycle sur les techniques de négociations internationales en environnement et développement durable qui a permis, entre 2007 et 2010, de préparer une soixantaine de délégués et élus francophones aux pourparlers en cours au sein des conventions de Rio. Ces formations ont contribué à renforcer la participation des pays francophones aux négociations ayant conduit à l'élaboration de nouveaux régimes multilatéraux.

L'École d'été de Libreville sera animée par un noyau de formateurs du Sud et du Nord attestant d'une bonne connaissance de la pratique des négociations ainsi que des AME. Le cours s'adresse aux points focaux des deux conventions ci-après : la CCNUCC et la CDB.

## **Objectifs**

À travers la présentation d'exemples concrets, l'École d'été francophone sur l'intégration des AME explore les différentes approches à l'échelle nationale, selon deux volets :

- i) *intégration des AME dans les politiques et stratégies nationales.* Ce volet vise à identifier les questions prioritaires de développement qui y sont traitées et à analyser les voies et moyens techniques, institutionnels et financiers de leur prise en charge dans les différentes planifications des secteurs socio-économiques concernés, y compris dans les politiques et stratégies de développement ainsi que de lutte contre la pauvreté;
- ii) *intégration des AME dans les lois et réglementations nationales.* Il s'agit ici d'assurer une connaissance et une maîtrise de ces instruments juridiques internationaux par les institutions publiques et privées responsables de

l'application et du suivi en vue de les refléter dans le cadre législatif et réglementaire des pays.

## **Participants**

Les participants de l'École d'été sont des juristes et des planificateurs de haut niveau (hauts fonctionnaires) des ministères de l'énergie et de l'environnement, de ministères sectoriels, d'agences nationales et des institutions judiciaires et parlementaires provenant de huit pays d'Afrique Centrale : Burundi, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RD Congo, Rwanda, et Tchad.

L'École d'été de Libreville réunira entre quinze et vingt participants désignés par les gouvernements des pays hôtes<sup>1</sup>. La programmation sera ciblée pour répondre à leurs besoins et à leurs attentes. Une attention particulière sera accordée à la participation des femmes à cette formation.

## **Experts**

Cette formation sera assurée par des juristes-environnementalistes, des politologues ou des hauts fonctionnaires spécialistes du développement durable ayant une expérience concrète d'intégration des AME dans les politiques et stratégies nationales, ainsi que dans l'élaboration des lois et réglementations nationales. Un équilibre devra être trouvé entre les différents types d'expertises.

De préférence, ces experts seront des juristes-environnementalistes ayant participé à l'intégration des AME dans les lois et règlements, des spécialistes en planification et stratégies environnementales, ou des experts en politiques publiques. Ils doivent être en mesure de présenter des modèles d'intégrations des AME qu'ils ont

contribués à mettre en œuvre au niveau national et d'en exposer les forces et les faiblesses; et de présenter les modèles qu'ils ont eu l'occasion d'étudier.

## **Méthode pédagogique**

L'École d'été se déroulera sur quatre journées. Elle permettra aux participants d'approfondir leurs connaissances sur les conventions concernées, d'explorer des exemples concrets d'intégration des AME à l'échelle nationale (tant au niveau des textes juridiques que des politiques et stratégies) à travers des exposés, des témoignages, et la présentation d'études de cas.

Des échanges d'expertises, suscitant l'interaction entre les intervenants et les participants, permettront d'observer les différentes approches adoptées dans l'espace francophone et les autres parties du monde pour en tirer les enseignements nécessaires, notamment en ce qui a trait aux meilleures pratiques dans ce domaine. À cet effet, les participants seront invités à présenter leur expérience nationale d'intégration des AME en relevant les réussites et les difficultés rencontrées. Une attestation de participation sera remise à chacun des participants.

## **Date et lieu**

L'École d'été francophone sur l'intégration des AME aura lieu à la Salle des conférences du Ministère de l'Économie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, Boulevard Triomphal - Immeuble Arambo à Libreville, Gabon, du 20 au 23 septembre 2011.

## **Information**

Pour toute information, vous pouvez contacter :

Mme Rajae Chafil, responsable de programmes, IEPF

Courriel : [rajae.chafil@francophonie.org](mailto:rajae.chafil@francophonie.org)

<sup>1</sup> Le nombre pourrait être révisé à la hausse selon les fonds disponibles

## **2. Programme des activités**

**Lundi 19 septembre 2011**

<b>Préparatifs de l'École d'été francophone de Libreville</b>	
<b>13h</b>	<b>Visite et préparation des lieux</b>
<b>14h</b>	<b>Réunion des organisateurs</b>
<b>18h</b>	<b>Rencontre des participants</b>

**Mardi 20 septembre 2011**

<b>Ouverture de l'École d'été francophone de Libreville</b>		
<b>08h00-09h00</b>	<b>Accueil et inscription des participants</b>	
<b>09h00-10h00</b>	<b>Cérémonie d'ouverture placée sous la Présidence du Ministre chargé de l'Écologie et du Développement Durable du Gabon</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Allocution de bienvenue du Directeur Général de l'Environnement</li> <li>• Mot du représentant l'Organisation Internationale de la Francophonie</li> <li>• Discours d'ouverture de Monsieur M. Blaise Louembé, Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Écologie et du Développement Durable</li> </ul>	
<b>10h-10h 25</b>	Suspension de séance et pause-café	
<b>Introduction aux conventions sur le climat et la biodiversité</b>		
<b>10h30-10h45</b>	<b>Présentation du plan du cours :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enjeux du cours d'été</li> <li>• Objectifs poursuivis</li> <li>• Résultats attendus</li> </ul>	<b>Mme Rajae Chafil,</b> <i>Chargée du Programme Négociations Internationales sur l'Environnement et le Développement Durable, IEPF</i>
<b>10h45-11h45</b>	<b>Dynamique de l'introduction des dispositions des Accords Multilatéraux sur l'Environnement dans les droits internes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concepts et procédures</li> </ul>	<b>Stéphane Doumbé-Billé,</b> <i>Professeur de droit public, Université Jean Moulin, Lyon, France</i>
<b>11h45-12h30</b>	<b>Discussions générales</b>	
<b>12h30</b>	Déjeuner	
<b>14h-14h45</b>	<b>Lignes directrices du PNUE pour l'intégration des dispositions des AME au niveau national</b>	<b>Stéphane Doumbé-Billé,</b> <i>Professeur de droit public, Université Jean Moulin, Lyon, France</i>
<b>14h45-15h30</b>	<b>Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Principaux engagements des pays en développement</li> <li>• Implications dans la mise en œuvre au niveau national</li> </ul>	<b>M'Gbra N'Guessan,</b> <i>Expert de l'OIF Vice-président Afrique, Econoler, Québec, Canada</i>
<b>15h30-16h00</b>	<b>Négociations internationales sur les changements climatiques :</b> En route vers la CdP-17 à Durban	<b>M'Gbra N'Guessan,</b> <i>Expert de l'OIF Vice-président Afrique, Econoler, Québec, Canada</i>
<b>16h00</b>	Pause-café	
<b>16h15-17h00</b>	<b>Discussions générales</b>	
<b>17h00-17h15</b>	<b>Synthèse de la journée</b>	Rapporteur Général

**Mercredi 21 septembre 2011**

<b>Intégrer les dispositions des AME dans les politiques, stratégies et législations nationales : Cas de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques</b>		
<b>9h-9h30</b>	<b>Introduction à la problématique de la mise en œuvre des AME au niveau national : difficultés d'ordre institutionnel, juridique et technique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cas de la Convention sur les changements climatiques</li> </ul>	<b>Stéphane Doumbé-Billé,</b> <i>Professeur de droit public, Université Jean Moulin, Lyon, France</i>
<b>9h30-10h30</b>	<b>Présentation des expériences en matière d'intégration des AME au niveau national</b>	
9h30-9h55	Le cas du Burundi	Marie Rose Kabura, Conseillère, Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme Email : kaburamr@yahoo.fr
9h55-10h20	Le cas de la République Centrafricaine	Jean Charles Kemanda-Danguiza, Membre du Comité de Pilotage du Changement Climatique Email : jkmanda@yahoo.fr
<b>10h20-10h45</b>	Pause	
10h45-11h15	Le cas de la République du Congo	Adélaïde Itoua, Attaché aux forêts, faune et au développement durable Point Focal de la CCNUCC Email: <a href="mailto:adelaideitoua@yahoo.fr">adelaideitoua@yahoo.fr</a> Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement
11h15-11h45	Le cas de la République du Gabon	M. Rodrigue Abourou Otego, Directeur des Etudes, du contentieux et du droit de l'environnement Point focal de la CCNUCC Email: <a href="mailto:abourou_rodrigue@yahoo.fr">abourou_rodrigue@yahoo.fr</a> Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Ecologie et du Développement durable
<b>11h45-12h30</b>	<b>Discussions générales</b>	
<b>12h30</b>	Déjeuner	
<b>Intégrer les dispositions des AME dans les politiques, stratégies et législations nationales : Cas de la Convention sur la Diversité Biologique</b>		
<b>14h00-14h45</b>	<b>Problématique de la mise en œuvre des AME au niveau national : difficultés d'ordre institutionnel, juridique et technique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cas de la Convention sur la Diversité Biologique et du Protocole de Nagoya</li> </ul>	<b>Stéphane Doumbé-Billé,</b> <i>Professeur de droit public, Université Jean Moulin, Lyon, France</i>
<b>14h45-15h30</b>	<b>Discussions générales</b>	
15h30-15h45	Pause-café	
<b>15h45-16h45</b>	<b>Présentation des expériences des pays en matière d'intégration des AME au niveau national</b>	
15h45-16h00	Le cas de la République Démocratique du Congo	Chantal Nkey Ngonu, Point Focal de l'Accès et Partage des Avantages, Direction de Développement

		Durable Email : kaburamr@yahoo.fr
16h00-16h15	Le cas de la République Centrafricaine	Pierre Ouangbao, Assistant du Point Focal National de la Convention sur la Diversité Biologique, Ministère de l'Environnement et de l'Écologie Email : p.ouangbao@yahoo.fr
16h15-16h30	Le cas du Rwanda	Lyliose Umupfasoni, Directrice de l'environnement, eaux et forêts, Ministère des Ressources Naturelles Email : <a href="mailto:umupfasoni@gmail.com">umupfasoni@gmail.com</a>
16h30-16h45	Le cas de la Guinée Equatoriale	Francisco Nsue Ada, Point Focal Convention sur la Diversité Biologique Email : <a href="mailto:nsogonsue@yahoo.es">nsogonsue@yahoo.es</a>
<b>16h45-17h15</b>	<b>Discussions générales</b>	
<b>17h15</b>	<b>Synthèse de la journée</b>	Rapporteur Général
<b>17h30</b>	Relâche	

**Jeudi 22 septembre 2011**

<b>Intégrer les dispositions des AME dans les politiques, stratégies et législations nationales : Cas de la Convention sur la Diversité Biologique</b>		
<b>9h-9h30</b>	<b>Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques de la Convention sur la diversité biologique :</b> Engagements et implications au niveau national	<b>Stéphane Doumbé-Billé,</b> Professeur de droit public, Université Jean Moulin, Lyon, France
<b>9h30-10h30</b>	<b>Résultats clés de la 10<sup>ème</sup> Conférence des Parties de Nagoya :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan Stratégique et objectifs d'Aichi et Engagement à l'élaboration de stratégies et programmes nationaux pour la biodiversité (SPANB)</li> <li>• Intégration de la diversité biologique dans les processus de planification.</li> <li>• Le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages. Perspectives et les enjeux liés à l'entrée en vigueur du Protocole</li> </ul>	<b>Olivier Rukundo</b> Chargé du Programme APA Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique, Montréal, Québec
<b>10h30-10h45</b>	<b>Discussions</b>	
<b>10h45-11h</b>	<b>Pause</b>	
<b>11h00-11h45</b>	<b>Problématique de la mise en œuvre des AME au niveau national : difficultés d'ordre institutionnel, juridique et technique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cas du Protocole de Nagoya sur l'APA : défis de la mise en œuvre et besoins en renforcement de capacités</li> </ul>	<b>Mme Barbara LASSEN</b> Expert Biodiversité GIZ/Initiative APA
<b>11h45-12h30</b>	<b>Discussions générales</b>	
<b>12h30</b>	Déjeuner	

**Études de cas sur l'intégration des dispositions des AME dans les politiques, stratégies et**



<b>législations du secteur de l'énergie</b>		
<b>14h-14h30</b>	<b>Étude de cas n° 1 : Promouvoir les énergies renouvelables dans les politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cas du Mali en Afrique de l'ouest</li> </ul>	<b>M'Gbra N'Guessan,</b> <i>Expert de la Francophonie, Vice-président Afrique, Econoler Canada</i>
<b>14h30-15h00</b>	<b>Étude de cas n° 2 : Maîtrise et conservation de l'énergie dans les bâtiments publics</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les cas du Bénin en Afrique de l'ouest</li> </ul>	<b>M'Gbra N'Guessan,</b> <i>Expert de la Francophonie, Vice-président Afrique, Econoler Canada</i>
<b>15h00-15h30</b>	<b>Discussions générales</b>	
<b>15h30</b>	Pause	
<b>Études de cas sur l'intégration des dispositions des AME dans les politiques, stratégies et législations du secteur forestier</b>		
<b>15h45-16h15</b>	<b>Études de cas n°1 : « Développement de législations nationales pour la protection des écosystèmes forestiers »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cas des forêts du Bassins du Congo</li> </ul>	<b>Stéphane Doumbé-Billé,</b> <i>Professeur de droit public, Université Jean Moulin, Lyon</i>
<b>16h15-16h45</b>	<b>Études de cas n°2 : « Développement des législations nationales pour la protection des écosystèmes forestiers »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cas des mangroves du Delta du Niger</li> </ul>	<b>Stéphane Doumbé-Billé,</b> <i>Professeur de droit public, Université Jean Moulin, Lyon</i>
<b>17h15</b>	<b>Synthèse des études de cas :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur les thèmes liés au climat</li> <li>• Sur les thèmes liés à la biodiversité</li> </ul>	<b>M'Gbra N'Guessan,</b> <i>Expert IEPF</i>  <b>Stéphane Doumbé-Billé,</b> <i>Professeur de droit public</i>
<b>17h15-17h45</b>	<b>Discussions générales</b>	

**Vendredi 23 septembre 2011**

<b>Table ronde sur l'intégration des dispositions des AME dans les politiques et stratégies sectorielles</b>		
<b>9h</b>	<b>Panel n° 1 : Politiques et stratégies en relation avec le climat : énergie, transport, ressources naturelles, aménagement du territoire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentant du Secrétariat de la CCNUCC</li> <li>• Représentant du PNUD</li> <li>• Représentant IEPF</li> <li>• UICN</li> <li>• Experts climat</li> </ul>	<u>Président</u> : Représentant du Ministère de l'Environnement du Gabon  <u>Modérateur</u> : <b>M'Gbra N'Guessan,</b> <i>Expert IEPF</i>
<b>10h</b>	<b>Fin des discussions</b>	
<b>10h15</b>	Pause café	
<b>10h30</b>	<b>Panel n° 2 : Politiques et stratégies en relation avec la conservation de la biodiversité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentant du Secrétariat de la CDB</li> <li>• Représentant du PNUE</li> <li>• Représentant de la GTZ</li> <li>• Représentant IEPF</li> <li>• Experts biodiversité</li> <li>• WWF Gabon</li> </ul>	<u>Président</u> : Représentant du Ministère de l'Environnement du Gabon  <u>Modérateur</u> : <b>Stéphane Doumbé-Billé,</b> <i>Professeur de droit public</i>

*École d'été francophone sur l'introduction des dispositions des Accords multilatéraux sur  
l'Environnement dans les politiques, les stratégies et les législations nationales*

<b>11h30</b>	<b>Fin des discussions</b>	
<b>11h40</b>	<b>Évaluation de l'École d'Été</b>	<b>M'Gbra N'Guessan,</b> <i>Expert IEPF</i> <b>Mme Rajae Chafil,</b> <i>Chargée du Programme</i> <i>Négociations</i> <i>Internationales, IEPF</i>
<b>12h</b>	<b>Synthèse générale</b>	<b>M'Gbra N'Guessan,</b> <i>Expert IEPF</i> <b>Stéphane Doumbé-Billé,</b> <i>Professeur de droit public</i>
<b>12h25</b>	<b>Distribution des Attestations</b>	<b>Mme Rajae Chafil,</b> <i>Chargée du Programme</i> <i>Négociations</i> <i>Internationales, IEPF</i>
<b>13h</b>	<b>Discours de clôture de l'École d'Été</b>	Représentant du Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Écologie et du Développement Durable
<b>13h15- 14h30</b>	<b>Déjeuner de clôture</b>	